

Séance du 10 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	12

Date de la convocation
03 AVR. 2024

Date d'affichage
03 AVR. 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER, Mme Michèle MAYRAN pouvoir à Mme Martine GOUZENNE

Secrétaire de séance : Maryse DARNAUD.

OBJET : M14 Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Marie Line EVERLET , maire , après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion , se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	170 540.16
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	207 655.03
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023	A+B	378 195.19

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	229 052.49
Restes à réaliser	D	-256 768.69
Dépenses	Recettes	
Solde des restes à réaliser		-256 768.69
Insuffisance de financement à la section d'investissement E=C+D		-27 716.20

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) affectation complémentaire en réserves au compte 1068 la somme de	172 283.80
2°) affectation totale au compte 1068	200 000,00
3°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	178 195.19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'affectation des résultats 2023 à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EVERLET

